



le père veut me retirer l' autorité parental en exclusivité

Par reine, le 30/05/2009 à 14:47

mon enfant m'a été retiré et mis en placement d'urgence chez son père ne sachant les motifs grave à ce placement depuis le 29 01 2007 je n'ai eu aucun droit sur mon enfant c'est le père qui décidait qui il devait voir étant donné que je suis une personne dangereuse le père a défendu à mon fils d'avoir des contacts avec ses demi-frères et sœurs et toute ma famille et moi-même Florent est suivi par une éducatrice nommée par le juge et me refuse tout droit de communication sur l'ordre du père de Florent j'ai envoyé plusieurs courriers à mon fils qui ne m'a jamais répondu j'ai interrompu les contacts téléphoniques sentant qu'il n'était pas de s'exprimer et j'avais trop de chagrin je suis une personne atteinte d'une fibromyalgie invalidante et très douloureuse le père de mon fils a profité de cette situation pour m'enlever mon prétendant que je ne pouvais pas m'en occuper et que j'étais dangereuse pour mon fils il veut faire une requête auprès du juge des affaires matrimoniales pour me retirer mes droits parentaux il demande les droits parentaux en exclusif et que le droit au domicile soit chez lui. donc je suis convoquée le 07 07 2009 et je désire que le juge entende mon fils qui a maintenant douze ans a-t-il le droit de s'exprimer? le père a-t-il le droit de l'interdire et de faire pression sur lui?